**APPELS A CANDIDATURE** (Marché Paysan du Printemps d’avril 2019)

**Appel à candidatures : la Ville de Poissy recherche des exposants locaux et de circuit court pour son Marché Paysan du Printemps qui va se dérouler du vendredi 12 avril 2019 au dimanche 14 avril 2019.**

Nature de l’élément installé sur le domaine public :

La Ville de Poissy envisage d’accorder une autorisation d’occupation de son domaine public, pour le Marché Paysan du Printemps.

Nombre d’autorisation(s) disponible(s) : une soixantaine d’exposants

Lieu de l’occupation et surface de l’emplacement : contre allée du Cep et contre allée des Ursulines à POISSY 78300.

Dates de l’exploitation économique (incluant le temps d’installation et de démontage) : du vendredi 12 au dimanche 14 avril 2019, installation possible de votre stand le jeudi 11 avril 2019 à partir de 19h00 et démontage de votre stand le dimanche 14 avril 2019 à partir de 19h00

Montant de la redevance : variable selon les mètres linéaires de votre stand, voir le bulletin de réservation.

Les personnes intéressées sont invitées à télécharger ci-dessous le dossier de candidature comprenant : le bulletin de réservation, l’arrêté portant règlement du marché paysan du printemps et la décision tarifaire.

**Liste des documents à télécharger :**

- Bulletin de réservation,

- L’arrêté portant règlement du marché paysan du printemps,

- Décision tarifaire du Maire.

Les candidatures sont à renvoyer au plus tard le 25 mars 2019 jusqu'à minuit dans la limite des places disponibles aux 2 adresses suivantes : obouillet@ville-poissy.fr et mcinalli@ville-poissy.fr